DÉPARTEMENT DE LA SEINE ET MARNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
FONTAINEBLEAU ET AVON

ACTUALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (VILLE DE FONTAINEBLEAU)

Date de création	Échelle	Numéro d'étude	Phase	Nom de fichier	Numéro du plan	Indice	Projeteur
OCTOBRE 2010	1/5000	25619	.	FONTAINEBLEAU ZONAGE EU (01101)	2	A	JPB

hydratec
groupe setec

AGENCE PARIS SUD
4, ALLÉE DE LA MINOTERIE
77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE
TEL : 01.64.10.51.30 - FAX : 01.64.10.51.37
e-mail : hydrtx.savigny@hydrtx.setec.fr

AGENCE DE MELUN
444 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
77190 DAMMARIE LES LYS
TEL : 01.60.56.62.50 - FAX : 01.60.37.65.82

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE:

Selon l'article 35-III de la loi sur l'eau, instituant un article L 372-3 nouveau dans le code des communes :

"Les communes délimitent après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées;

- les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien".

Zone vouée à l'assainissement collectif (réseaux + station d'épuration)

Nota : En dehors de cette zone, toute habitation nécessite d'être équipée d'un dispositif d'assainissement non collectif (autonome) conforme à la réglementation en vigueur.

Cas particulier: Les logements et bâtiments du golf et de l'hippodrome à proximité immédiate de la RD152 sont desservis par un réseau d'assainissement d'eaux usées (réseau de refoulement)

Réseau eaux pluviales
Réseau eaux usées
Réseau unitaire